

BÉATRICE
BRUGÈRE

**JUSTICE :
LA COLÈRE QUI
MONTE**



Plaidoyer pour
une refondation

L'Éditions de
Observatoire

Justice :
la colère qui monte

Du même auteur

Mélanges en l'honneur du professeur Bertrand Mathieu.

Pouvoirs et contre-pouvoirs, sous la direction de Anne-Laure Cassard-Valembois, Charles Fortier et Marie-Odile Peyroux-Sissoko, LGDJ, 2023.

Comment vaincre l'islamisme ?, sous la direction de Mohamed Sifaoui, Cerf, 2022.

Rendre la justice, sous la direction de Robert Salis, Calmann-Levy, 2021.

Béatrice Brugère

Justice :
la colère qui monte
Plaidoyer pour une refondation

ISBN : 979-10-329-3042-7
Dépôt légal : 2024, février
© Éditions de l'Observatoire/Humensis 2024
170 *bis*, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris

À mes enfants, Geoffroy,
Clémence, Gersende, Lorraine,
pour qu'ils gardent en eux le désir de justice
et l'espérance de son accomplissement.

Introduction

Étrange époque où les crises s'enchaînent crescendo dans un tourbillon que rien ne semble arrêter...

Le 27 juin 2023, à la suite de l'interpellation et du décès d'un mineur délinquant pour refus d'obtempérer et conduite dangereuse d'un véhicule sans permis, la France connut cinq jours d'émeutes sans précédent¹. Le policier à l'origine du tir mortel était mis en examen et placé en détention provisoire.

Le 23 juillet 2023, dans un entretien avec *Le Parisien*, le directeur général de la Police nationale provoquait un tollé au sein de la magistrature pour avoir exprimé son soutien à un fonctionnaire de police placé en détention provisoire à Marseille, mis en cause dans une affaire de violences aggravées lors des émeutes².

Le 28 juillet 2023, la Cour de cassation confirmait le renvoi du ministre de la Justice pour être jugé devant la Cour de justice de la République pour des faits de prise

1. L. de Ragueneil, « Mort de Nahel : maires exfiltrés, cellule de crise, couvre-feux... Comment l'exécutif gère-t-il les émeutes ? », *europe1.fr*, 30 juin 2023.

2. J.-M. Décugis, « Frédéric Veaux, patron de la police : “Avant un éventuel procès, un policier n'a pas sa place en prison” », *Le Parisien*, 23 juillet 2023.

illégal d'intérêts¹. Celui-ci a été relaxé le 29 novembre 2023, entraînant des critiques sur la composition de la Cour de justice de la République par une majorité de parlementaires.

Le 26 août 2023, le tribunal judiciaire d'Aurillac, dans le Cantal, fut saccagé par une poignée de casseurs en marge d'une manifestation féministe en soutien à une jeune femme poursuivie par la justice après s'être promené seins nus dans la commune².

Qui aurait pu imaginer un tel déchaînement de violence en quelques jours, dont les dégâts sont estimés à un milliard d'euros ? Qui aurait pu imaginer un tel affrontement public entre la police et la justice ? Comment analyser de telles violences à l'égard des symboles de l'État ?

Parallèlement aux atteintes aux symboles de l'État, d'autres digues semblent s'effondrer au regard de la multiplication des atteintes graves aux symboles religieux³, au retour des actes antisémites⁴ et à des formes de violences barbares⁵ signe d'une désacralisation d'une société.

1. « La Cour de cassation valide le renvoi du ministre de la Justice Éric Dupond-Moretti devant la CJR », *Le Monde du droit*, 28 juillet 2023.

2. AFP, « Tribunal saccagé à Aurillac : Éric Dupond-Moretti dénonce un acte mené par des “crétins décérébrés” », *cnews.fr*, 29 août 2023.

3. M. Quéinnec, « “Son état est absolument épouvantable” : la basilique du Sacré-Cœur de Rouen vandalisée », *france3-regions.francetvinfo.fr*, 16 novembre 2023.

4. J.C. avec AFP, « Actes antisémites : ces chiffres qui montrent leur “explosion” en 2023 », *lexpress.fr*, 6 novembre 2023.

5. G. Antoine, « Violences faites aux femmes âgées, les nouvelles cibles de la barbarie », *lejdd.fr*, 26 novembre 2023 ; S. Cazaux, « “Thomas a été tué dans une barbarie” : l'émotion de Philippe Saint-André après le drame à Crépol », *bfmtv.com*, 23 novembre 2023.

La justice est une des composantes fondatrices de toute société. Depuis le code jurisprudentiel babylonien d'Hammourabi, il n'y a pas de société structurée sans justice ni contrôle de la violence. Elle peut connaître des éclipses et demeure toujours un système fragile. Elle ne relève pas d'un modèle universel, mais se définit comme le produit de l'anthropologie, de l'histoire, de la géographie, de la sociologie, des institutions judiciaires religieuses et politiques, de la tradition et parfois de ses rejets. Elle s'incarne dans des architectures diverses, qui sont les murs porteurs d'une société, d'une nation. Elle est portée par des hommes et des femmes qui doivent faire respecter les valeurs d'une société dont ils sont les gardiens.

Or ces valeurs semblent de moins en moins acceptées tant notre société est en proie à des doutes internes, ébranlées aussi par des attaques extérieures. La justice joue-t-elle encore le rôle de clé de voûte qui maintient les tensions par le haut, l'équilibre des fondations par le bas, et permet de relier l'ensemble ? Dans le contexte de crise politique et institutionnelle que connaît la France depuis plusieurs décennies, il est vital de s'interroger à la fois sur la solidité de l'édifice, sur la légitimité de ses valeurs, mais aussi sur sa pérennité face aux multiples secousses et séismes, au risque de sombrer dans le chaos.

Si aucune voie n'est toute tracée d'avance, la justice doit demeurer d'une stabilité à toute épreuve si elle veut être garante de la paix sociale et éviter la guerre civile. Pourtant l'actuelle remise en cause de sa légitimité, de son action et de ses moyens constitue un danger politique et social majeur qu'il ne faut pas ignorer ou sous-estimer. *A contrario*, sa consolidation pourrait être également une solution pour restaurer un équilibre politique et social en proie à la violence

et à la contestation. Fortement symbolique, invariant anthropologique, la justice vise d'abord par l'interdit à neutraliser la violence et à assembler, autour d'une norme commune et d'un récit fondateur porteur de promesses, un groupe social dans son désir de faire société, le fameux *affectio societatis*.

Aujourd'hui, notre justice ne peut plus être pensée sans prendre en compte les mutations à l'œuvre dans une société de plus en plus fragmentée et de moins en moins homogène. La décontextualisation des lois pénales de la réalité criminelle et de son analyse criminologique, de la sociologie et de la géographie du territoire, explique en grande partie l'échec des politiques pénales. Des territoires entiers semblent avoir fait sécession pour s'organiser sur d'autres règles ou normes, qu'elles soient criminelles, mafieuses, ethniques ou religieuses.

Le président Macron évoquait lui-même en mai 2023¹ le terme de « décivilisation », reprenant le concept du sociologue allemand Norbert Elias, pour expliquer la montée des violences, en indiquant qu'il fallait « s'atteler à reciviliser ». Les violences urbaines du mois de juillet 2023 ont été un électrochoc, révélant au grand jour la réalité de portions du territoire en opposition complète avec les valeurs de la République. Pourtant cette analyse avait déjà été précisément décrite par Jérôme Fourquet dans *L'Archipel français*², mettant en lumière l'érosion du processus de civilisation qui n'est pas réductible aux phénomènes de l'hyperviolence, mais qui interroge également notre rapport à la norme dans la société.

1. M. Bocquet, « “Décivilisation” de la société : Macron agite la classe politique », *lepoint.fr*, 25 mai 2023.

2. J. Fourquet, *L'Archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée*, Seuil, 2019.

Alors qu'il n'y a jamais eu autant de normes pénales, une part grandissante de la société n'y adhère plus (anomie) et semble entrer en résistance. Une norme trop complexe et bavarde n'est plus un repère suffisamment structurant et unitaire pour endiguer la violence. L'adhésion à l'ordonnancement juridique est dès lors sans cesse remise en cause.

La justice ne peut pas s'en tenir au symbole ou faire figure d'idéal vague. Son autorité découle certes de son imaginaire, mais bien davantage de son action. Mise en demeure de donner des résultats, la justice s'épuise alors à répondre aux demandes et aux nouveaux besoins. Est-elle seulement victime d'un manque de moyens, d'organisation ou d'inadéquation à notre société ? N'assiste-t-on pas au contraire à une « double crise », à la fois du modèle judiciaire irréformable et du sens de la justice, dont le symptôme le plus grave serait sans aucun doute le discrédit jeté sur sa parole tant l'action judiciaire ne semble plus répondre aux exigences de notre époque ni aux aspirations de notre temps. Sa légitimité est en question.

La figure du juge en tant que « tiers garant » est de toutes parts conspuée. Le soupçon sur sa partialité est permanent, sur son objectivité, récurrent, sur son efficacité, alarmant. Le procès, espace symbolique et physique de l'acte de justice et de sa mise en scène, se réduit à la portion congrue quand il n'est pas tout simplement confisqué par les médias, les réseaux sociaux, et délocalisé sur les plateaux de télévision, faisant fi des grands principes de présomption d'innocence et d'égalité des armes. Pourtant le temps de la justice n'est pas celui de l'émotion ni des fausses évidences, des solutions binaires et simplistes. Confronté dans l'opinion publique à une absence de résultats tangibles malgré un train effréné de réformes quasi permanentes, de

surabondance législative et d'une grande activité judiciaire, il est urgent de constater l'épuisement des acteurs ainsi que les limites des solutions traditionnelles.

Les citoyens se méfient de plus en plus d'elle, la désignant comme bouc émissaire du délitement de la société quand ses partenaires institutionnels (policiers et avocats) la critiquent à ciel ouvert ou l'accusent de tous les maux. Au sein même de l'institution, un séparatisme semble émerger entre différents courants profondément antagonistes sur la manière de concevoir la justice et d'appliquer la loi. Elle est semblable à un bateau ivre, sans cap ni boussole. Certains réclament alors plus de pouvoir quand d'autres se réfugient dans une tour d'ivoire.

Il n'en a pourtant pas été toujours ainsi... Qu'a-t-on perdu ? Que s'est-il passé pour assister à un tel déclin ? Qui est responsable ?

Le diagnostic du mal est complexe à établir. La justice semble en proie à une crise due à sa place singulière dans la Constitution, à son administration, à sa technocratie, à la qualité des hommes et des femmes qui la composent, à son idéologie aveuglante, à sa politisation, à son corporatisme, à sa clochardisation, à sa mise sous tutelle budgétaire et politique.

Il convient d'interroger son architecture et ses missions, de remettre en cause son périmètre d'intervention qui, aux dires de ses détracteurs, entraînerait une incertitude sur la prise de décision politique. La justice, qui paraît ainsi affaiblie, aurait-elle au contraire pris trop de place ? La crise de la justice est le symptôme d'un mal plus profond qui nous ronge, cette crise endémique d'autorité qui ébranle tous les pans de la société.

L'autorité, concept remis à la mode pour en regretter son exercice, ne doit pas être confondue avec quelque

autoritarisme ou désir de remise au pas. La crise d'autorité qui touche l'action de la politique tient moins à sa faiblesse qu'au discrédit de la parole donnée et à son inaction doublée d'irresponsabilité.

Que nous est-il alors permis de comprendre, de faire ou défaire et d'espérer ?

La justice, transformée au fil du temps en « fabrique », est un monde méconnu et difficile à appréhender pour les citoyens, mais aussi parfois pour les acteurs judiciaires eux-mêmes. Les arcanes de la production judiciaire ressemblent étonnamment à une chaîne de travail complexe et fragmentée : fonctions multiples, tâches techniques, process quasi bureaucratiques. La justice est assignée à résoudre une équation impossible : faire du sur-mesure sur un contentieux de masse.

La charge des critiques permanentes nous oblige à poser un regard lucide et non complaisant sur la réalité de notre institution. Mais dans une société traversée de crises successives, la justice fait-elle exception, ou ses difficultés ne sont-elles qu'une conséquence de la crise de l'État et du service public en général dont elle ne serait qu'une déclinaison particulière ? Notre modèle reste-t-il toujours pertinent ? Avons-nous trahi nos promesses ?

Peut-être le moment est-il venu, tirant leçon des échecs successifs, d'appliquer une nouvelle grille de lecture, une nouvelle organisation, prenant acte que le système est devenu irréformable en l'état parce que trop complexe, incohérent et vidé de son sens. Il est temps de le rebâtir sur des principes clairs et solides, de redéfinir ses fondements et ses fondations, de retrouver ce que l'on a perdu par inculture, idéologie, désacralisation, discrédit, bureaucratie et gestion néolibérale.

Faire pour refonder. Défaire pour retrouver. Pour cela il faudra tenir compte des mutations à l'œuvre dans

notre société ouverte et fragmentée, de ses attentes, agir avec méthode et discernement, avoir l'humilité de se remettre en question. En premier lieu, il conviendra de faire un état des lieux lucide, pour saisir les causes profondes de ce délitement et tenter d'y remédier. La justice est maltraitée c'est un fait. Mais elle est également maltraitante, c'est une faute. Ce regard doit être rétroactif et tenir compte des victimes, des justiciables, et être envisagé dans toute sa globalité et sa complexité.

Maltraitée car marginalisée, considérée pendant l'épidémie de Covid comme bien non essentiel à la cité¹, réduite trop souvent à des programmes de droite ou de gauche ou à quelques promesses électorales, elle est pourtant à la fois la tête et le cœur battant de nos institutions et de notre démocratie. Maltraitante car elle est devenue une fabrique de normes surabondantes, de contraintes. Une fabrique de souffrance, d'intérêts contradictoires, d'enjeux et de pouvoirs internes et de lâchetés. Une fabrique qui produit beaucoup en quantité, en statistiques, en épuisement, mais peu évaluée en qualité, en humanité. La lettre contre l'esprit. Et d'ailleurs qui sait vraiment ce qu'elle produit au-delà des statistiques ? De la norme, du droit, du juste, de l'ordre, du désordre, de l'injustice, du ressentiment, de l'incompréhension, de l'équité, de la paix, de l'éthique, de la vérité, du mensonge, du laxisme, de la répression, du spectacle ?

Ne plus réformer, mais refonder.

Cette refondation porterait un triple enjeu : faire société, garantir la paix civile, rendre l'espérance. La justice doit redevenir une œuvre collective pour

1. J.-B. Jacquin, « Coronavirus : la crise sanitaire met la justice à l'arrêt », *lemonde.fr*, 14 avril 2020.

retrouver du sens, son idéal du juste, son humanité. Pour reprendre la terminologie d'Hannah Arendt qui différencie le travail de l'œuvre, la justice doit être du côté de l'œuvre, de la culture, de l'innovation, de la condition humaine et non des cadences infernales centrées sur les outils et la rentabilité¹.

La justice ne peut être réduite à l'application mécanique, technique de la norme, mais doit être la manifestation du symbolique, de l'équité, de la protection des plus faibles, de la recherche de la vérité, de la capacité à réparer ce qui a été déchiré, à relier les uns aux autres au nom du bien commun grâce à une norme comprise et acceptée. À ce titre, elle doit demeurer le tiers garant de la paix civile, mais aussi des libertés individuelles dans une subtile articulation entre les intérêts privés de l'individu et les nécessités du collectif fruit d'une délibération commune et non l'apanage de quelques-uns. Pour cela il faudra changer nos modèles, mais aussi la manière de choisir et de former nos juges.

Son accessibilité est un enjeu démocratique et la connaissance de la norme une nécessité vitale. Comme le disait un ancien président de la Cour de cassation, l'adage « Nul n'est censé ignorer la loi » est devenu une fiction. Notre société a également beaucoup évolué dans ses aspirations, le philosophe Michel Maffesoli évoque à ce propos la fin d'une « époque », celle de la modernité qui a promu des valeurs d'individualisme, de progressisme et de raison raisonnée. Pour lui, ce temps-là est en train de s'achever et nous sommes dans les soubresauts du changement vers « la postmodernité » avec « l'ère des soulèvements » et « le retour des tribus », résultat d'une déconnexion entre le pouvoir

1. H. Arendt, *La Crise de la culture* (1954), Gallimard, 1972.

établi, qui reste sur des valeurs de travail, de rationalisme, d'ordre, et la puissance populaire¹.

Dans ce contexte social instable, le retour à des formes de violence ne doit pas être analysé seulement comme l'émergence de violences gratuites, aveugles et irrationnelles, mais aussi comme le reflet mimétique d'une société dont les rapports économiques et sociaux sont devenus de plus en plus brutaux. C'est le signe et le signal d'un niveau de saturation dans la population, qui s'exprime par des soulèvements divers et répétitifs, du tuilage entre la fin d'une époque et les soubresauts de la suivante. En contrepoint émerge un attrait pour le retour des communautés, des solidarités et de l'entraide avec de nouvelles modalités de relations qui s'organisent sur d'autres valeurs comme l'écologie, la religiosité, l'émotionnel, l'humanisme intégral ou le transhumanisme.

La mondialisation, les nouvelles technologies, la marchandisation du corps, le sujet de l'immigration et l'émergence d'autres cultures et traditions normatives ne peuvent être ignorées dans la manière dont nous pouvons « faire société » aujourd'hui et demain, et rétablir les conditions d'une justice et la confiance des citoyens. Au-delà de l'émotion qui règne dans notre société du spectacle et de la promotion du superflu et de l'insignifiance, l'enjeu est bien de relier au sens épistémologique, de « faire société » et non de « vivre ensemble », enjeu que la justice devra relever. C'est à cette condition préalable qu'elle sera respectée et en mesure de garantir la paix civile, la protection des plus faibles et des libertés.

1. M. Maffesoli, *L'Ère des soulèvements*, Cerf, 2021, et *Le Temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Méridiens-Klincksieck, 1988.

Le rôle des institutions sera d'accorder ces nouvelles représentations mentales et symboliques avec les réalités du monde élargi à de nouveaux espaces physiques et virtuels, et de rendre possible ce qui est nécessaire et attendu par les citoyens. La politique n'est-elle pas de rendre possible ce qui est souhaitable ? L'État doit organiser les conditions d'un débat démocratique pour déterminer quels principes, quelles croyances, quelle morale et quels rituels seront acceptés, enseignés et transmis pour perdurer.

Faut-il alors avec Paul Valéry ou Milan Kundera prendre acte que nos civilisations sont mortelles et renoncer ? « Nous avons compris depuis longtemps qu'il n'était plus possible de renverser ce monde, ni de le remodeler, ni d'arrêter sa malheureuse course en avant. Il n'y avait qu'une seule résistance possible : ne pas le prendre au sérieux¹. » Ou faut-il au contraire, entre la volonté et la confrontation au réel, vouloir écrire une nouvelle ambition pour la justice et la prendre très au sérieux ?

1. M. Kundera, *La Fête de l'insignifiance*, Gallimard, 2014.

Simplifier l'architecture avec un seul ordre de juridiction.....	186
Une Cour suprême unique	187
2. Redéfinir nos valeurs	190
La souveraineté : la faute à l'Europe ?	190
Intérêt général et droits de l'homme : un champ de bataille idéologique ?.....	195
Faible avec le fort et fort avec le faible ?.....	200
Les mineurs : un enjeu majeur.....	204
3. Il n'y a de richesses que d'hommes.....	207
L'urgence d'une réorganisation des ressources humaines.....	207
Faut-il évaluer les magistrats ?	211
Le seul management innovant est de remettre l'humain au cœur de la mission	212
La déontologie, clé de la légitimité ?.....	221
La déontologie est la clé de la légitimité	223
4. Rendre la justice efficace	228
Renouer avec le réel pour lutter contre la criminalité	228
Changer de modèle, changer de méthode	236
Réformer les cadres d'enquête	240
Faut-il remettre en cause l'opportunité des poursuites ?	242
5. Réhabiliter la sanction	246
La sanction mise à l'épreuve.....	246

<i>Table des matières</i>	283
Sanction : et si on avait tout faux ?.....	250
Réinvestir la prison	255
6. Rendre la justice aux citoyens	
et faire société	258
Les juges de paix, équité, simplification, rapidité, efficacité	260
La médiation judiciaire, un changement de culture positif	264
La famille, (première) particule élémentaire de la société	267
Conclusion. Retrouver l'espérance de la justice...	271
Remerciements	275
Bibliographie.....	277